



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01525

Numéro SIREN : 403 582 646

Nom ou dénomination : "DMA ARMATURES SERVICES DU CENTRE" PAR ABREVIATION
"DMA - ASC"

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2014 sous le numéro de dépôt 14721

« DMA ARMATURES SERVICES DU CENTRE »
« D M A - A S C »

Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €
Siège social : Parc Technologique Claude-Monet - 14, rue Ernest-Gouin
78290 CROISSY SUR SEINE 78290
403 582 646 RCS VERSAILLES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 27 JUIN 2014

n° de
dépôt



n° de
gestion

14721
26 SEP. 2014

L'an deux mil quatorze,
Le vendredi vingt-sept juin, à dix heures,
Au siège social

n° de
facture

Quinzy

n° de
chrono

La société "SAS DMA ARMATURES", Société par actions simplifiée au capital de 3.507.000 € dont le siège social est Parc Technologique Claude-Monet - 14, rue Ernest-Gouin - 78290 CROISSY SUR SEINE, immatriculée sous le n° 325 147 460 R.C.S. VERSAILLES, représentée par son Directeur Général, Monsieur Richard AUBRY,

Associée unique de la société " DMA ARMATURES SERVICES DU CENTRE " - "D M A - A S C ", propriétaire de 5.000 actions de 200 € chacune,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Richard AUBRY, Président non associé.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- l'affectation des résultats de l'exercice 2013,
- la mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 16.955 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique constate que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible fiscalement.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit le bénéfice de 16.955 € au compte « report à nouveau » dont le solde déficitaire sera ramené de 677.742 € à 660.787 €.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société se trouvent reconstitués à hauteur de la moitié du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour procéder aux formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.



A handwritten signature in black ink is written vertically on the left side of the stamp. To its right is a rectangular stamp with a black border. Inside the stamp, on the left, is a stylized icon of a hand with fingers spread. To the right of the icon, the text "CERTIFIÉ CONFORME" is written in a bold, sans-serif font on the top line, and "A L'ORIGINAL" is written on the bottom line.